

Pour répondre à l'enquête publique aller sur : <https://www.registre-dematerialise.fr/733/observation>

Choisissez parmi la liste d'arguments contre le projet de la 2x2 voies payante (autoroute) Thonon-Machilly.

Il faut impérativement noter textuellement "**non à l'autoroute**" ou bien "**je suis opposé à l'autoroute**". Car même si vous égrainez une liste d'arguments contre, si ce n'est pas exprimé clairement, ça passe pour un "oui mais" et vos arguments contre passent pour des réserves.

1. ARGUMENTS de BON SENS

1. **Avant de dépenser 300 millions et de goudronner définitivement 200 hectares de terres, il faut attendre** que le CEVA et le THNS fonctionnent (2019-2020) afin de constater s'il est nécessaire de construire cette autoroute.
2. Il n'y a aucun intérêt à gagner 15 minutes entre Machilly et Thonon pour **reperdre plus de temps dans les zones entonnoirs** à la sortie du tronçon : Thonon ou Machilly-douane de Moniaz (passage de deux voies à 110 km/h à une voie à 50 km/h)
3. **Gagner 15 minutes est-il plus important que garantir un avenir** à nos enfants (et nous-même) ? Est-il raisonnable d'accentuer le réchauffement climatique et l'extinction des insectes (qui permettent la production de 80% de notre alimentation !) ?
4. 20'000 Chablaisiens dont 15'000 frontaliers travaillent en dehors du Chablais. Donc **75 % du trafic routier est réalisé par les frontaliers qui**, s'ils utilisent CEVA, THNS et covoiturage, **pourraient désengorger le trafic routier.**
5. **On peut se passer de l'autoroute grâce à une solution multimodale :**
 - le CEVA : **train** 45 allers/retours par jour entre Thonon et Annemasse (connecté à Genève)
 - Le THNS : **bus haute fréquence** Thonon Genève avec 40 allers/retours par jours (chaque 10mn en pointe)
 - le **co-voiturage** organisé (par Mairies et entreprises) en s'appuyant sur les **parkings existants** par exemple ceux des supermarchés.
 - **Aménagement des routes existantes** par des tunnels et des couloirs réservés aux heures de pointe (aux transports en commun et covoiturage) pour fluidifier les centres-villes.
 - Création de véritables **pistes cyclables** sécurisées.
 - **Développement du réseau lacustre** (CGN) en destination, capacité, rapidité et fréquence.
6. **Le projet se base sur des estimations de trafic inexactes** puisque faites à un moment non représentatif (lors de l'arrêt de la liaison ferroviaire Genève Annemasse entraînant un report exceptionnel des trajets sur la route)
7. Pour diminuer les nuisances (engorgement, pollutions atmosphérique et sonore) on peut aussi :
 - **réaliser des contournements** de villes (Douvaine + Sciez + Perrignier + Bons)
 - ou des **tunnels** (exemple de celui de Vézenaz qui a fluidifié l'entrée de Genève)
8. De nombreuses études ont démontré que **la création de nouvelles routes génère une augmentation de la circulation et plus de bouchons** qui ralentissent les flux (paradoxe de Braess)

2. ARGUMENTS ÉCONOMIQUES

1. **Pourquoi payer alors que** le contournement de Thonon et la 2x2 voie après Machilly sont gratuits ?
2. C'est un projet **d'autoroute privée payante avec péage** : 4.80 € (l'aller-retour) soit **1152 € par an** pour un usager quotidien (en ôtant les vacances et jours fériés)
3. **100 milliards d'euros par an, c'est le coût de la pollution atmosphérique** en France, (Sénat, juillet 2015) et on constate une hausse des frais de santé liés à cette pollution (allergies, asthme, cancers...)
4. **Pourquoi dépenser autant d'argent ?** alors qu'il existe d'autres solutions :
 - **Covoiturage** en utilisant les parkings des grandes surfaces : gratuit
 - **Doublement du trafic ferroviaire** Annemasse-Thonon : zéro (automatisme opérationnel)
 - **Bus haute fréquence** (THNS) entre Thonon et Genève : 2 millions d'euros
 - **Pistes cyclables** : coût raisonnable
 - **Aménagement des routes existantes** par des tunnels et des couloirs réservés aux heures de pointe (aux transports en commun et covoiturage) pour éviter les centres villes : 100 à 200 millions
 - **Doublement des voies ferrées** Annemasse-Thonon : 200 millions d'euros
 - **Autoroute = 2x2 voies payante** : 300 millions d'euros de construction (sans compter les 100 millions de subvention en cas de non rentabilité du projet). Les coûts des expropriations et aménagements divers y sont-ils prévus ??
5. Il s'agit d'un projet de Partenariat Public Privé (PPP) :
 - **confié à une société privée pour minimum 50 ans** pour gérer l'exploitation et l'entretien
 - qui laisse **toute liberté à des augmentations de tarifs** (comme c'est déjà le cas pour les autoroutes privatisées depuis 2006)
 - qui sera **subventionné par le département** à hauteur de 100 millions d'euros en cas de déficit
 - qui permet de verser des **bénéfices aux actionnaires de la société** qui emportera la concession
 - or, selon décision rendue par la Cour des comptes européenne en mars 2018, les **Partenariats Publics Privés "ne peuvent être considérés comme une option économiquement viable pour la fourniture d'infrastructures publiques"**. Bilan de 84 PPP : budgets toujours dépassés, délais non tenus et recettes réelles inférieures aux prévisions ! On paye 2 fois : en tant que citoyen et en tant qu'usager. Le Cour des Comptes française (13/12/17) confirme ces informations.
6. La France a été renvoyée en mai 2018 devant la Cour de justice de l'Union européenne pour « dépassement des valeurs limites de qualité de l'air fixées (...) ». Elle risque une **amende de 11 millions d'euros plus une astreinte** de 240 000 € par jour de retard.

3. ARGUMENTS de SANTE

1. Le **transport routier** est responsable de plus de 50 % de la pollution de l'air en particules PM2-5. Ces particules fines sont la **cause de nombreuses maladies respiratoires, cardio-vasculaires, cérébrales et de cancers** (Tokyo en interdisant le diesel dans sa ville a fortement diminué la mortalité due à ses maladies).

2. La **pollution de l'air tue 48 000 personnes par an en France** (soit l'équivalent de la population de Thonon et Evian). C'est la **troisième cause de mortalité** après le tabac et l'alcool selon l'OMS.
3. L'exposition quotidienne à une pollution atmosphérique à une valeur moyenne est aussi dangereuse qu'un pic de pollution temporaire. Par exemple, **8 300 enfants par an naissent en France avec un retard mental dû aux particules fines** passées au travers du placenta de leur mère.
4. La vallée de l'Arve est connue pour avoir un problème de **forte pollution atmosphérique**, celle **au bord du Léman** est aussi importante
5. De nombreuses études confirment qu'il est **indispensable de privilégier l'environnement avant l'économie** car sinon les coûts de la santé vont exploser (c'est déjà en cours).

4. ARGUMENTS ÉCOLOGIQUES

1. Ce projet entraîne la **destruction de terres d'une surface d'environ 300 terrains de foot** (60 hectares de terres agricoles et 140 hectares de forêt mixte zone humide).
2. L'autoroute contribuera à **augmenter le trafic routier donc la pollution** de l'air et les nuisances sonores.
3. **Les transports routiers représentent 60 % des émissions polluantes de l'air** (Nox et particules PM25). Ce **projet va à l'encontre de la COP21** (Accords de Paris) qui recommande une réduction des gaz à effet de serre.
4. **L'Autorité Environnementale désapprouve ce projet** : « *En l'état du dossier, des insuffisances sur l'évaluation des impacts et sur les mesures de compensation à la destruction d'habitats naturels constituent une faiblesse majeure dans la démonstration de l'utilité publique du projet.* »
Avis délibéré n° 2017-84 du 24 janvier 2018
5. L'autoroute représentera une **surface supplémentaire à saler** l'hiver (plusieurs dizaines de tonnes de sel par an), ce qui **polluera le lac** et participera à la destruction de la faune et de la flore.
6. **Ce projet va à l'encontre du moratoire sur les projets routiers en Haute-Savoie** préconisés par le Réseau Air 74. Pourtant les mesures du taux de pollution atmosphérique au bord du Léman sont équivalentes à celles de la vallée de l'Arve.

5. CONSEQUENCES avec L'AUTOROUTE

1. **Le prix du foncier va exploser** encore au-delà des zones frontalières actuelles (éloignement domicile/travail rendu facile... dans un premier temps)
2. **Les services de proximité risquent de fermer** avec l'argument de "déplacements facilités par l'autoroute" : hôpital, services préfectoraux, palais de justice, tri postal, ...
3. **Dévitisation accélérée des commerces de centre-ville et fermeture des PME du Chablais** qui seront davantage concurrencées par celles venant hors du Chablais
4. **Avec l'autoroute, l'usine des eaux d'Evian sera tentée de basculer son frêt ferroviaire sur les camions ce qui va compromettre la ligne SNCF** qui risque de fermer... ce qui augmentera de nouveau le trafic routier
5. **Augmentation du trafic par appel d'air** : les Suisses basculeront une partie du trafic Nord du lac sur la rive Sud du lac avec de nombreux engorgements prévisibles